

# Agir pour Hyères

Monsieur Jean Pierre Giran  
Maire  
Hôtel de ville  
BP 709  
83412 Hyères-cedex

Hyères, le 20 septembre 2019

Objet : Green Park

Monsieur le Maire,

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite lors du conseil municipal du 20 septembre 2019, vous poser une question orale relative à l'opération "Green Park".

Nous avons reçu récemment une lettre ouverte du CIL des Rougières qui soulève des interrogations qui méritent des éclaircissements nécessaires tant votre réponse dans Var Matin paraît évasive.

En premier lieu, même si le tribunal administratif a déclaré que le CIL des Rougières n'avait pas qualité à agir sur le secteur, ce qui vous en conviendrez est surprenant eu égard à son rôle majeur reconnu par vous, est-il vrai que le rapporteur public a déclaré que le permis de construire que vous avez délivré serait illégal sur le fond ? Dans ce cas, comment pouvez-vous admettre de maintenir une telle décision et que comptez-vous faire pour réparer cette erreur et ainsi préserver l'intérêt des citoyens Hyérois ?

Comme vous le savez, la délivrance du permis a été faite en se fondant sur le POS. Vous ne pouvez ignorer que dans le POS, la parcelle objet du permis faisait l'objet d'un emplacement réservé pour l'extension du parc Olbius Riquier. Est-il normal que le délaissement n'ait pas fait l'objet d'une discussion en conseil municipal, permettant ainsi de préserver la démocratie locale ?

Pourquoi ne pas avoir préempté les 1,7 hectares de terrains, concernés par l'opération Green Park, afin d'agrandir de 35% ce jardin remarquable, véritable joyau du patrimoine hyérois et métropolitain ? Ne pensez-vous pas que cette zone aurait dû être préservée pour les générations à venir, au vue des menaces climatiques prévisibles ?

Dans l'attente de connaître votre réponse, nous vous adressons Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

William Seemuller  
President d'Agir pour Hyères  
Conseiller municipal

